

CHARTRE DU RÉSEAU des ACCUEILS DES VILLES FRANÇAISES

Les Accueils des Villes Françaises ont pour mission d'accueillir en priorité les Nouveaux Arrivants dans nos villes et les personnes en recherche de lien social pour favoriser la création et le développement d'un réseau relationnel.

Afin de remplir au mieux cette mission, elles sont organisées en un réseau, "le Réseau des AVF" dont les fondamentaux sont repris dans la présente charte, approuvée par l'Assemblée Générale de l'UNAVF le 9 mars 2022.

Elle est le signe de leur appartenance au Réseau, et tous les membres du Réseau s'engagent à la respecter, garantissant ainsi la cohésion du Réseau et son efficacité.

1 – Les valeurs du Réseau des AVF

- Afin de mener à bien leur mission d'accueil, les AVF s'attachent à respecter et promouvoir les valeurs fondamentales liées à l'accueil et au lien social, reprises dans le Projet Associatif.

2 – Les moyens d'action des AVF

- L'accueil au sein des AVF, ainsi que la gestion et l'animation de l'association, sont assurées par des bénévoles, membres actifs de l'association, qui doivent recevoir une formation adaptée.
- Dans le cadre de leur mission d'accueil, les AVF organisent des manifestations spécifiques. Ils peuvent aussi mettre en œuvre des activités, sorties et autres manifestations afin de faciliter le développement des liens sociaux entre anciens et nouveaux adhérents.

3 – L'organisation générale du Réseau des AVF

Le Réseau est composé des AVF, des Unions Régionales et de l'Union Nationale.

- Les AVF assurent la mission d'accueil du Réseau, à laquelle chaque adhérent contribue. Ils jouissent d'une autonomie de gestion.
- Ils adhèrent obligatoirement à une Union Régionale dont le rôle est de les accompagner dans leur mission, de répondre au mieux à leurs besoins et à leurs attentes, et de favoriser une dynamique d'échanges, de coopérations et de partages de compétences régionaux et inter-régionaux.
- L'Union Nationale est l'organe de coordination inter-régionale. Par délégation des Unions Régionales qui la composent, elle fournit aux AVF des services communs, notamment formations et outils de communication. Elle représente le Réseau au niveau national.